

THE QUEBEC GAZETTE.

Num. 1556.



LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, APRIL 16, 1795.

JEUDI, LE 16 AVRIL, 1795.

Extracts from English Papers by the January Mail, arrived here on Monday last.

LONDON, January 1.

HOUSE OF COMMONS, Tuesday, December 30, 1794.

AN Address of Thanks to His Majesty, for His most Gracious Speech from the Throne, was moved by Sir Edward Knatchbull, and seconded by Mr. Canning. The mover and seconder dwelt on the different topics of the Speech; congratulated his Majesty and the Country at large on the beneficial effects to be derived from the new Treaty concluded with the States of America, and on the approaching marriage of the Prince of Wales to the Princess Caroline of Brunswick; an event which must prove as acceptable to the feelings of all parties, as the former must be agreeable to their judgment.

Mr. Canning expatiated at great length on the necessity of continuing the war; on the inexhaustible store of our resources, which he forcibly contrasted with the degenerate state of the finances of France, and the rapid decay of all the energies which, during the last campaign, had enabled her to make, on all sides, such a wide and victorious progress.

The Speaker having read the Address from the Chair,

Mr. Wilberforce rose:—He declared he had long been debating within his own mind, the arguments both on one side and the other, with respect to the subject of War and Peace; he was free to confess, that doubts, and those powerful ones too hung on either side; the result, however, upon the whole, wrung conviction from him of the necessity of endeavouring, as far as in us lay, to procure an immediate, and, if possible, a lasting Peace.

Under these sentiments he had proposed an amendment to the Address, which he trusted would meet with approbation. It went to substitute, instead of the general assurances of support in the War, a declaration how desirable would be the attainment of a safe and honorable Peace—praying that measures might be taken for that purpose, and containing assurances of unlimited support, should such overtures be rejected.

The House divided on Mr. Wilberforce's Amendment, at half past three in the morning, when there appeared—

Ayes,	-	-	-	73
Noes,	-	-	-	246

Majority in favour of the War, 173

Jan. 6. Orders, we understand, have been sent to the British Head quarters in Holland for the 40th, 44th, and 63d regiments of infantry, to hold themselves in readiness to embark for the West Indies.

Forty thousand horse-shoes have been ordered, and packed up ready to be sent abroad, but where is yet a secret. They are designed for two sets of shoes for 5000 cavalry.

Earl Howe, in consequence of the late change in the Admiralty, continues the command of the Channel Fleet.

Lord Hood resumes his naval command in the Mediterranean, as soon as the destined ships are ready for the reinforcement of our Squadron in those seas.

On the first inst. an express was sent to Plymouth, with directions for all the men of war in that harbour, and also the Portuguese Squadron, consisting of five sail of the line, a frigate and two sloops of war, to drop into the Sound with all possible dispatch, there to wait the arrival of the Fleet from Portsmouth, which were hourly expected, to sail with the outward bound West India Fleet, under the command of Earl Howe.

St. JAMES'S, Dec. 10, 1794.

His Majesty in Council, was this day pleased to declare the Right Hon. William Earl Fitzwilliam, Lieutenant General, and General Governor of His Majesty's Kingdom of Ireland

And having also appointed Major General Charles Leigh to be Captain General and Commander in Chief, in and over His Majesty's Leeward Charibbee Islands, in America, he this day took the oaths appointed to be taken by the Governors of His Majesty's Plantations.

Jan. 10. The non arrival of the Mails from Holland has raised public suspense and expectation to the highest pitch ever known, so very momentous are the next accounts expected to be; we learn, however, that Mr. Crawford, of Rotterdam, who is now in London, has received a letter from Rotterdam, dated on the 11th instant, by a bye-boat from Scheveling, which mentions, that a part of the British Army, under the command of General Dundas, had attacked the French, consisting of 5000 infantry and 1000 cavalry, had completely beat them, and forced them to re-cross the Waal.

The letter, we believe, adds no further particulars.

A Messenger is hourly expected. The delay has probably been occasioned by fogs and calm weather.

The severe weather yet continuing, the arrival of her Royal Highness the Princess of Wales elect, must necessarily be delayed. It may yet be a month before the Royal circles are graced with her presence.

Princess Caroline of Brunswick, on her arrival in England, will be surrounded by relations, even before she has given her hand to our Heir Apparent, for she is not only first Cousin to her intended Consort, by her mother being our King's sister, but she stands in the same degree of relationship also to the Dutchess of York, from the mother of the Dutchess being sister to Princess Caroline's father.

Extraits des papiers Anglois reçus par la male de Janvier, arrivée ici Lundi dernier.

LONDRES, 1 Janvier.

CHAMBRE DES COMMUNES, Mardi 30 Déc. 1794.

LE Sir Edward Knatchbull proposa une Adresse en remerciement à la Harangue très gracieuse de Sa Majesté, délivrée du Trône, et fut secondé par Mr. Canning. Celui qui fit la motion, et celui qui la seconda s'attachèrent aux différents sujets de la harangue, félicitant Sa Majesté et le Pays en général des effets avantageux qui résulteroient du traité qui venoit d'être conclu avec les Etats de l'Amérique, et du mariage qui étoit sur le point de se faire entre le Prince de Galles et la Princesse Caroline de Brunswick, événements qui ne pourroient que satisfaire les desirs de toutes les parties et rencontrer leurs idées.

Mr. Canning s'étendit beaucoup sur la nécessité de continuer la guerre; sur le nombre infini de nos ressources qu'il faisoit luter avec l'état dégénéré de la France et le décroissement rapide de cet énergie qui, pendant la dernière campagne, lui avoit fait faire de tous côtés les progrès les plus grands et les plus victorieux.

L'ORATEUR ayant lu l'adresse de la chaire,

Mr. Wilberforce se leva:—Il déclara qu'il avoit long-tems discuté dans son esprit les arguments pour et contre, au sujet de la guerre et de la paix; il avouoit que des doutes et même très forts s'étoient élevés de chaque côté; mais qu'après toute délibération il étoit resté persuadé de la nécessité de faire tous nos efforts pour se procurer, s'il étoit possible, une paix immédiate et permanente.

Qu'avec ces sentiments il avoit proposé un amendement à l'adresse, qu'il croyoit devoir rencontrer l'approbation de la Chambre. Il tendoit à substituer, au lieu des assurances générales de supporter la guerre, une déclaration, faisant connoître combien il seroit à désirer d'obtenir une paix sûre et honorable, demandant que des mesures fussent prises en conséquence, et donnant les assurances de support le plus illimité si telles démarches étoient sans succès.

Atrois heures et demie du matin, la Chambre se divisa sur l'amendement de Mr. Wilberforce, et il parut—

Pour	-	-	-	73
Contre	-	-	-	246

Majorité pour la guerre 173

Le 6 Janv. Nous apprenons que des Ordres ont été envoyés aux Quartiers généraux Anglois, en Hollande, afin que les 40e, 44e. et 63e. Régiments d'Infanterie se tiennent prêts à embarquer pour les Isles.

On a ordonné quarante mille fers à cheval, qui sont empaquetés et prêts à être envoyés au loin, mais où, c'est ce qui est encore sous secret; Ils doivent faire deux garnitures pour 5000 chevaux de cavalerie.

Le Comte Howe, en conséquence du changement qui a dernièrement pris lieu dans l'Amirauté, continue d'avoir le commandement de la flotte dans la Manche.

Le Lord Hood reprend son Poste dans la Méditerranée, aussitôt que les vaisseaux destinés pour renforcer notre Escadre dans ces mers, seront prêts.

Le premier courant, on a envoyé un exprès à Plymouth, avec directions à tous les vaisseaux de guerre dans le port, ainsi qu'à l'Escadre Portugaise, composée de cinq vaisseaux de ligne, une frégate et deux corvettes de défense dans le canal avec toute la dépêche possible, pour y attendre l'arrivée de la flotte de Portsmouth que l'on attendoit à tout moment, pour faire voile avec la flotte des Antilles, sous les ordres du Comte Howe.

St. JAMES, 10 Dec. 1794.

Aujourd'hui il a plu à Sa Majesté, dans son Conseil, de déclarer le très-Honorable Comte Fitzwilliam, Lieutenant Général et Gouverneur Général du Royaume d'Irlande de Sa Majesté.

Et ayant aussi nommé le Major Général Charles Leigh, Capitaine Général et Commandant en Chef des Isles Caraïbes de Sa Majesté, en Amérique, il a pris aujourd'hui les serments ordonnés d'être administrés aux Gouverneurs des Plantations de Sa Majesté.

Le 10 Janv. Le retardement des males de Hollande a porté au plus haut point qu'on ait jamais vu, le suspens et l'attente du Public, tant on s'attend à des détails de grande importance; nous apprenons toute fois que Mr. Crawford de Rotterdam, maintenant à Londres, a reçu une lettre de de cette ville, en date du 11 courant, par une chaloupe de Scheveling, qui porte qu'une partie de l'armée Angloise, sous les ordres du Général Dundas avoit attaqué les François, qui formoient 5000 hommes d'Infanterie, et 1000 de cavalerie, les avoit entièrement défaits et forcés de repasser le Waal.

Nous pensons que la lettre n'ajoute aucune autre particularité.

On attend un messager d'heure en heure. Ce délai a été probablement occasionné par les brumes et les tems calmes.

La rigueur constante du tems retarde nécessairement l'arrivée de Son Altesse Royale la future Princesse de Galles. Il peut encore s'écouler un mois sans qu'elle puisse embellir les cercles du Palais Royal.

La Princesse Caroline de Brunswick, en arrivant en Angleterre, va se trouver environnée de proches parents, même avant que de donner la main à l'Héritier présomptif; car outre qu'elle est cousine germaine de son futur époux, par la mere qui est sœur de notre Roi, elle est aussi cousine au même degré de la Dutchess de York, dont la mere est sœur du pere de la Princesse Caroline.

SENTENCE AGAINST CARRIER, &c.

The following is the substance of the Sentence pronounced on Carrier, and his Accomplices, in the French Revolutionary Tribunal, Dec. 15, 1794.

"Carrier, Representative of the People, convicted of having been the author of the horrors which have existed in the Department of La Loire inferior, and particularly at Nantz, against the safety of the people and the liberty of the citizens, by giving orders to Philippe, to execute without trial numbers of insurgents, among whom were many women and children; by giving unlimited power to Lamberty to drown men, women, and children, by giving orders to Haxo to exterminate the inhabitants of La Vendee, &c. &c.

"Grandmaison for signing an order to shoot *en masse* the prisoners; in being present at a drowning; in maltreating the victims who were destined to be drowned, &c.

"Pinard for executing arbitrary orders for massacring innocent women and children, pillaging and burning every thing in the parts where he commanded; and of having done all this with criminal and Counter-revolutionary intentions; are condemned to the pain of death."

After the above sentence was pronounced, Carrier said, "I die a victim and innocent. My last wish shall be for the good of the Republic, and for the welfare of my fellow-citizens."

Carrier's trial lasted several weeks, and in the course of it, there were developed crimes that would make the stoutest heart tremble, barely to contemplate. Nero was a milk sop to him.

FALMOUTH, Dec. 21, 1794.

This morning arrived the Pomona frigate, Sir Borlase Warren; the Arethusa, Sir Edward Pellew; the Diamond, Sir Sidney Smith, together with the rest of their squadron, from a cruise.

They sailed from hence the 2d instant. It seems their object was to find out whether the French Fleet had actually sailed (as reported, or not. Sir Sidney Smith, in the Diamond, took a dangerous mode to know the truth: The rest of the frigates cruized off Brest harbour, while he disguised his frigate, by hoisting French colours, covering her head, and fixing on it the Cap of Liberty, sailed into Brest harbour. Seeing a 90, or a 74 gun ship, dimitted, he ran along-side, and, in the French language, hailed her, and asked, "If she wanted any assistance?" The French Admiral answered, No: That she had been dimitted in a gale, and had parted with the French Fleet three days ago, which consisted of thirty-six sail of the line and twenty frigates.

Sir Sidney having got this information, took the opportunity, during the same night, to slip his cable and sail out of the harbour to give information to the squadron of Sir J. B. Warren, which is arrived here.

Expreses, communicating this intelligence, have been forwarded to the Admiralty as well as to Plymouth, Torbay, and Portsmouth.

Nothing has transpired with regard to the destination of this formidable fleet. Sir Sidney says, there was not one ship of force riding in Brest water, the above 90 or 74 gun ship excepted.

Sir Sidney informed the Captain or Admiral of the French vessel, that he had been very fortunate indeed in getting safe into Brest water, as a squadron of English frigates were now cruising at the mouth of the harbour. The Frenchman replied, he was very happy in having escaped so luckily, for had he been attacked, he was in no condition either to fight or run away.

EDINBURGH, December 22, 1794.

A Royal Warrant is come down for opening the Jewel-Office of Scotland, in the Castle, which has been shut up for many years. Besides the Regalia of Scotland, it is supposed to contain many papers of importance. The following high Officers of State, named in the Commission from His Majesty, this forenoon accordingly went up to the Castle, in order to witness the opening, viz. His Grace the Duke of Buccleugh, Lord Adam Gordon, Lord President, Lord Justice Clerk, Lord Advocate, Mr. Solicitor General, and Colonel Montgomerie.

CONFESSION OF WATT, lately Executed for HIGH TREASON, as delivered to the Sheriff the day previous to his Execution.

AFTER some observations concerning himself, he proceeds to state, that the first movement was to be made in Edinburgh, London, and Dublin; while every town throughout the kingdoms were to be in readiness to act on the very first notice; according to the Plan which was to be communicated by Couriers dispatched by express. He then describes the nature of the Plan: A body of men, to the number of four or five thousand, were to assemble in a particular spot, &c. were to be armed with pikes, guns, grenades—to be properly divided, with proper leaders. These were to be posted at the Gaelic Chapel, the head of the West Bow, Tolbooth, or head of the High Street, Edinburgh; that when the soldiers came from the Castle, they might be surrounded. To prevent blood-shed, as many of the soldiers were to be gained over as possible. The regiment was to be drawn out in small parties, or by companies; but previous to this, the Magistrates, Lords of Judiciary, Commander in Chief, and many of the principal Citizens, were to be seized, but to be treated with the respect due to their station, and detained till the mind of the ensuing Convention, or rather Parliament, should be known. There was no intention whatever to put any to death; but if they should be found guilty of oppression and injustice to the Patriots, they were to share their fate, viz. Transportation.

The soldiers were to be induced to come out of the Castle by means of a letter signed either by the Lord Provost or Commander in Chief, previously in custody, ordering the Commandant to send a company, without ammunition, to a fire that was to be kindled in St. Andrew's square, under the pretence of its being a house on fire; and the said company to be disarmed and secured. The rest of the troops were to be drawn out in the same way by means of fires kindled in succession in other parts of the city. If the soldiers could not be drawn out in this way, they were to be compelled to surrender by starving them out.

The Public Offices and the Banks were to be secured, by placing proper persons as sentinels over them, till the proprietors and managers appeared next morning. These were to be consulted by qualified persons, to be previously chosen. The property of such persons, either residing in town or country, deemed inimical to Liberty, in the hands of Bankers, to be sealed up, except what was necessary to their maintenance, till their fate should be known.

The Post Office was to be taken possession of, to prevent all intercourse between those hostile to the Patriots, while the channel of communication was left open to them.

SENTENCE CONTRE CARRIER, &c.

Ce qui suit est un précis de la sentence prononcée contre Carrier et ses complices, dans le Tribunal Révolutionnaire François, le 15 Dec. 1794.

"Carrier, Représentant du peuple, convaincu d'avoir été l'auteur des horreurs qui ont existé dans le département de la Loire Inférieure et particulièrement à Nantes, contre la sûreté du peuple et la liberté des Citoyens, en donnant ses ordres à Philippe d'exécuter sans procès un nombre d'insurgents, parmi lesquels se sont trouvés plusieurs femmes et enfans; en donnant un pouvoir illimité à Lamberty de noyer hommes, femmes et enfans, en donnant les ordres à Haxo d'exterminer les habitants de La Vendée &c. &c.

"Grandmaison pour avoir signé un ordre pour tuer en masse les prisonniers; pour s'être trouvé présent à l'exécution et avoir maltraité les victimes destinées pour être noyées &c.

"Pinard pour avoir exécuté des ordres arbitraires, avoir massacré des femmes et enfans innocents, avoir pillé et brûlé tout dans les endroits où il commandoit; et pour avoir fait tout ceci avec des intentions criminelles et contraires à la Révolution, sont condamnés à souffrir la mort."

Après que la sentence ci-dessus fut prononcée, Carrier dit "Je meurs victime et innocent. Mes derniers souhaits seront pour le bien de la République et le bonheur de mes concitoyens."

Le procès de Carrier dura plusieurs semaines, pendant lequel il se découvrit des crimes qui, à les considérer seulement, étonneroient les cœurs les plus durs. Neron n'étoit qu'un homme foible auprès de lui.

FALMOUTH, 21 Dec. 1794.

Ce matin sont arrivés ici la frégate Pomona, Sir Borlase Warren, l'Arethuse, Sir Edward Pellew; le Diamand, Sir Sidney Smith, avec le restant de l'escadre venant d'une course.

Ils partirent d'ici le 2 courant. Il paroît que leur but étoit de s'assurer si la flotte Française étoit sortie ou non, comme on l'avoit rapporté. Le Sir Sidney Smith se servit d'un expédient très dangereux pour connoître la vérité: il laissa les autres frégates croiser à la hauteur de Brest, et ayant arboré le pavillon François, masqué la figure de sa frégate et mis le bonnet de la Liberté pour se déguiser, il entra dans le port de Brest. Voyant un vaisseau de 90 ou 74 canons démanté, il l'accosta et l'appella en langue française, lui demandant "s'il avoit besoin de secours?" L'Amiral français répondit que non: qu'il avoit été démanté dans un coup de vent, et qu'il avoit laissé, il y avoit trois jours, la flotte Française, qui étoit composée de trente six vaisseaux de ligne et vingt frégates.

Le Sir Sidney après cette information, saisit dans la même nuit, le moment favorable de laisser filer son cable et sortit du port pour donner la nouvelle à l'escadre de Sir J. B. Warren, qui est arrivée ici.

Les expres, qui ont apporté cette nouvelle ont été envoyés à l'Amirauté, ainsi qu'à Plymouth, Torbay et Portsmouth.

Il n'est rien transpiré au sujet de la destination de cette flotte formidable. Le Sir Sidney dit qu'il n'y avoit pas un seul vaisseau de force resté à Brest, excepté le vaisseau sus dit de 90 ou 74 canons.

Le Sir Sidney informa le Capitaine, ou l'Amiral du vaisseau François, qu'il étoit très heureux d'être entré en sûreté dans Brest, parce qu'une escadre de frégates angloises croisoit maintenant à l'entrée du port. Le François lui répondit qu'à la vérité il étoit fort heureux d'avoir échappé avec tant de chance, vu que s'il avoit été attaqué, il n'auroit été en état ni de combattre ni de prendre la fuite.

EDIMBOURG, 22 Dec.

On a reçu un warrant Royal pour ouvrir l'office des Joyaux d'Ecosse, dans le château, qui avoit été fermé depuis plusieurs années. Outre les ornemens Royaux d'Ecosse, on suppose qu'il renferme plusieurs papiers d'importance. Les principaux officiers d'Etat suivans, nommés dans la commission de sa Majesté, se sont rendus en conséquence ce matin au château, pour être témoins à l'ouverture, savoir; Sa Grace le Duc de Buccleugh, le Lord Adam Gordon, le Lord Président, le Lord Justice Clerk, le Lord Avocat, Mr. le Solliciteur Général, et le Colonel Montgomerie.

CONFESSION DE WATT, dernièrement exécuté pour HAUTE TRAHISON, telle qu'elle a été délivrée au Sheriff le jour avant son Exécution.

Après quelques observations sur lui même, il poursuit en disant, que le premier mouvement devoit se faire à Edimbourg, à Londres et à Dublin; que chaque ville des Royaumes étoit alors prête à agir au premier avis, conformément au plan qui devoit être communiqué par des couriers envoyés à cet effet. Il décrit ensuite la nature du plan: Un corps composé de quatre à cinq mille hommes devoit s'assembler dans un lieu particulier. Ceux-ci devoient être armés de piques, mousquets—pour être disposés à propos, et des Chefs entendus devoient les conduire. On devoit les poster à Gaelic Chapel, le haut de la rue West Bow, Tolbooth, ou de la grande rue, à Edimbourg; afin de cerner les Soldats lorsqu'ils sortiroient du Château. Pour éviter l'effusion de sang on devoit gagner autant de Soldats que possible. Le régiment devoit être formé en petites divisions, ou par compagnies, mais avant ceci, on devoit saisir les Magistrats, les Lords Justiciers, le Commandant en Chef et plusieurs des principaux citoyens, pour lesquels on devoit avoir tous les égards dus à leur rang, et ils devoient être retenus jusqu'à ce que l'intention de la prochaine convention, ou plutôt du Parlement, fût connue. On avoit aucun dessein de mettre quiconque ce soit à mort; mais s'ils s'en étoient trouvés coupables d'oppression et d'injustice envers les Patriotes, ils devoient partager leur sort, c'est-à-dire, être transportés.

On devoit exciter les soldats à sortir du Château par le moyen d'une lettre, signée du Lord Provost ou du Commandant en Chef, lesquels auroient été mis sous garde d'avance, ordonnant au Commandant d'envoyer une compagnie, sans munitions, à un feu qui devoit être allumé dans St. Andrews Square sous prétexte que ce seroit une maison en feu; on devoit désarmer la dite compagnie et s'en assurer. Le reste des troupes devoit être attiré par le moyen de feux allumés successivement, dans d'autres parties de la ville. Si on n'eut pu faire sortir les soldats de cette manière, on les auroit obligés à se rendre par la faim.

On devoit s'assurer des offices publics et des Banques, en plaçant des sentinelles affidées pour les garder, jusqu'à ce que les propriétaires et directeurs parussent le lendemain au matin. Le soin de ceci devoit être commis à des personnes qualifiées et choisies d'avance. La propriété de telles personnes résidentes en ville ou en campagne qui auroient été réputées ennemies de la liberté, entre les mains des banquiers, devoit être cédée, excepté ce qui seroit nécessaire pour leur subsistance, jusqu'à ce que leur sort fût connu.

On devoit s'emparer du Bureau de la Poste, pour empêcher toute correspondance entre les ennemis des Patriotes, et s'assurer les moyens de communication.

After these things should have been effected in Edinburgh, Dublin, and London, in one and the same night, and which were expected to be accomplished about six or seven o'clock in the morning, Couriers were immediately to be dispatched throughout the whole Nation, to the Leaders in other parts; while troops were to be marched from places to be fixed on, that could spare them, to the assistance of such as should want it. No sooner should the plan be executed in the three capitals, than Proclamations, previously prepared, were to be issued to such landholders and officers under Government as did not cordially unite with the Patriots in their views and designs, not to go above three miles beyond their dwelling places, under pain of Death; to farmers not to conceal or export their grain; to shipmasters not to carry any person coast-ways, without giving intimation of the same—the place come from, and where going to, of such person or persons, within a reasonable time after such intimation was given to the nearest Justice of Peace, and that the same might be called to an examination under a similar penalty; and to such persons as were authorized to levy men to deliver up their commissions and men to persons to be nominated, all under the same penalty.

An Address was preparing to be made to the King at the same time, consisting of a long catalogue of abuses, both in the Legislative and Executive Branches of the Government; and requesting of him the dismissal of his present servants and a dissolution of Parliament, the same to be replaced by men in whom the people could confide.

He concludes with some reflections on his own conduct in this business, and with recommending his Soul to Mercy.

HALIFAX, Feb. 23.

We this day received accounts from the States that Admiral Murray has captured six or seven sail of merchantmen bound from France to America, laden with wine, brandy, and some specie; also, that the Argonaut, one of his squadron, took a 24 gun ship, and that the Admiral now blocks up in the Chesapeake two 74 gun ships, which he chased in there, after having taken the above merchantmen.

March 10. The schooner Sally, belonging to Liverpool, put into Sambro harbour on Saturday the 1st instant. She was 19 days from Newbern, North-Carolina. The Sally came from the West Indies to Newbern, and on her passage there, fell in with a British sloop of war, that had a valuable French prize, which she had taken, then in company with her. Just before the Sally left Newbern, intelligence had been received there that two frigates, belonging to Admiral Murray's squadron, had fallen in with a French ship of 54 guns in the night. The Frenchman supposing them to be large merchant ships, ordered them to lay by till morning. This they readily consented to, and as soon as day-light appeared, Monsieur, to his great surprise, found that he had caught a tartar, and was soon obliged to strike the tri-coloured flag.

QUEBEC, APRIL 16.

HOUSE OF ASSEMBLY.

Friday, April 10. The House passed sundry Resolutions, to enable the Committee, appointed to draw up the Bills for raising the New Duties, to make certain provision therein respecting Drawbacks and to make allowance for Tare, Leakage, and Waste on sundry articles.—Then adjourned till Monday next.

Monday 13. The Chairman of the Committee to whom was referred the Resolutions of the House of the 16th ultimo in order to frame a Bill or Bills thereon for raising the Supply granted to His Majesty, reported two Bills for that purpose, one of which was read for the first time.

The Chairman of the Committee to whom was referred the Petitions of Messrs. Fromenteau and Carey, reported the Resolutions thereon, and they being agreed to by the House, it was ordered that a Bill be brought in to exempt the said Gentlemen from the apprenticeship required by the Act of the 25th year of His present Majesty, and to enable them to practice as Advocates, Attornies, Solicitors, &c. in all the Courts of this Province.

Tuesday 14. The Bill for granting to His Majesty the Additional Duties on certain Goods, Wares, and Merchandises, &c. was read for the second time.

The Bill for granting to His Majesty Duties on Licences to Hawkers and Pedlars, and Additional Duties on Licences to persons keeping Houses of Public Entertainment, &c. was read for the first time.

A Motion was made for leave to bring in a Bill to disjoin the first range of Grants in the Fief Gatineau from the Parish of Yamachiche and to annex the same to the Parish of Pointe du Lac; and leave being given, the said Bill was presented to the House, received and read for the first time.

Wednesday 15. The Bill for granting to His Majesty the Duties on Licences to Hawkers and Pedlars, and Additional Duties on Licences to Persons keeping Houses of Public Entertainment, &c. was read for the second time.

The Bill to disjoin the first range of Grants in the Fief Gatineau from the Parish of Yamachiche, &c. was read a second time and referred to the consideration of a Special Committee of five Members.

The House then went into Committee to resume the Consideration of the Laws, Customs and Usages touching the Tenure of Lands of this Province.

Yesterday morning, died suddenly, at his house in St. Louis Street, the Honorable John Collins Esquire, Deputy Surveyor General, and a Member of His Majesty's Legislative Council, for the Province of Lower Canada.

ETIENNE RASTOULLE, Blacksmith, St. Joseph's

Suburbs, Montreal, having purchased from Joseph St. Onge and Mary Joseph Jahan his wife, by deed passed before Mr. J. Bte. Desève, Notary, a Lot of Ground situated in the said Suburbs, of about one arpent in front, by the whole depth commencing at the King's highway and reaching to the Little River, joining to Vadboncoeur, and the widow Croisy; the Public is hereby advertised, that he will make the last payment of said purchase on the sixth of May next: Wherefore all persons having pretensions on said Lot of Ground, or on the House and Buildings thereon erected, whether by mortgage or otherwise, are hereby desired to make their opposition at the house of the said Mr. J. Bte. Desève at Montreal, Notre Dame street, N° 27, before the said day, after which time the Purchaser will avail himself of this Advertisement.—Montreal, April 9, 1795.

Après que ces choses auroient été effectuées à Edimbourg, à Dublin et à Londres, dans une seule et même nuit, que l'on s'attendoit de voir être accomplies vers les six ou sept heures du matin, des emissaires devoient être immédiatement envoyés aux Chefs dispersés dans toutes les parties des Royaumes: et on devoit envoyer des troupes au secours de ceux qui en auroient eu besoin. Aussitôt après l'exécution de ce plan dans les trois Capitales, on devoit faire sortir des Proclamations, préparées d'avance, donnant avis à tous domiciliés et officiers qui n'auroient pas joint les Patriotes dans leurs vues et leurs desseins, de ne pas s'éloigner de leurs habitations à plus de trois miles sous peine de mort: aux fermiers de ne cacher ou exporter aucun grain; aux maîtres de vaisseaux de ne transporter aucune personne sur les côtes sans en donner avis—aussi de la place d'où elle seroit venue et où elle alloit dans un tems raisonnable après tel avis donné au Juge à Paix le plus à proximité, afin que telle personne pût être examinée, sous une semblable peine; et à ceux qui étoient autorisés de lever des soldats, de rendre leurs commissions et de délivrer leurs hommes à des personnes qui devoient être nommées, tous sous la même peine.

On préparoit en même tems une adresse au Roi, contenant une longue liste des abus du Gouvernement, tant dans le pouvoir Législatif que dans le pouvoir Exécutif; et le priant de congédier tous ses officiers et de dissoudre le Parlement; en les remplaçant par des personnes dignes de la confiance du peuple.

Il finit par quelques réflexions sur sa conduite dans cette affaire, et en recommandant son âme à la Providence.

HALIFAX, 23 Février.

Nous avons aujourd'hui reçu nouvelles des Etats Unis, que l'Amiral Murray avoit pris 6 à 7 vaisseaux marchands partis de France pour l'Amérique, chargés de vin, eau-de-vie et autres effets; aussi que l'Argonaut un vaisseau de son escadre avoit pris un vaisseau de 24 canons, et que l'Amiral maintenant tenoit bloqués deux 74 dans Chesapeake, qu'il y avoit fait entrer, après avoir pris les vaisseaux marchands ci-dessus mentionnés.

Le 10 Mars. La Goëlette Sally de Liverpool a mouillé dans le Havre de Sambro Samedi le 1er courant. Il y avoit 19 jours qu'elle étoit partie de Newbern, dans la Caroline du Nord. La Sally venoit des Isles, et dans son passage elle rencontra une corvette Angloise qui avoit une prise Française de très haut prix, qu'elle avoit prise étant en compagnie avec elle. Au moment du départ de la Sally de Newbern, on venoit de recevoir la nouvelle que deux frégates appartenantes à l'escadre de l'Amiral Murray avoit rencontré dans la nuit un vaisseau François de 54 canons. Le François les prenant pour deux gros vaisseaux marchands, leur commanda de rester auprès de lui jusqu'au matin, ce qu'elles acceptèrent avec plaisir; et aussitôt que le jour parut, Monsieur, à son grand étonnement, trouva qu'il avoit pris un Tartar, et fût bientôt obligé d'amener son pavillon à trois couleurs.

QUEBEC, 16 AVRIL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Vendredi, 16me Avril. La Chambre a passé différentes résolutions, afin de mettre le Comité appointé pour dresser un-Bill pour lever les nouvelles taxes, en état d'y faire certains arrangemens concernant les rabais, et pour faire des déductions pour tare, coulage et déchet sur divers articles. La Chambre ensuite a ajourné à Lundi prochain.

Lundi, 13. Le Président du comité auquel avoient été référées les Résolutions de la Chambre, du 16me du mois dernier, afin de préparer un ou plusieurs Bills sur icelles, pour lever les aides accordées à Sa Majesté, a fait rapport de deux Bills pour cet effet, dont un a été lu pour la première fois.

Le Président du comité auquel avoient été référées les requêtes de Messieurs Fromenteau et Cary a fait rapport des résolutions prises sur icelles, et ayant été accordées par la Chambre, il a été ordonné d'apporter un Bill pour exempter ces Messieurs de l'apprentissage requis par l'Acte de la 25me de sa présente Majesté et leur donner les moyens de pratiquer comme Avocats, Procureurs, sollicitateurs &c. dans toutes les cours de cette Province.

Mardi, 14. Le Bill qui accorde à Sa Majesté des Droits additionnels sur certains effets et marchandises &c. a été lu pour la seconde fois.

Le Bill qui accorde à Sa Majesté des Droits sur les licences de Colporteurs et Porte-cassettes, et une augmentation de Droits sur les licences de personnes qui tiennent des maisons publiques &c. a été lu pour la première fois.

Il a été faite une motion pour obtenir permission d'apporter un Bill pour séparer le premier rang des concessions du fief Gatineau de la paroisse d'Yamachiche, et les joindre à la paroisse de la Pointe du lac; et permission ayant été accordée, le dit Bill a été présenté à la Chambre, reçu et lu pour la première fois.

Mercredi, 15. Le Bill qui accorde à Sa Majesté des Droits sur les licences de Colporteurs et Porte-Cassettes, et une augmentation de droits sur les licences de personnes qui tiennent des maisons publiques &c. a été lu pour la seconde fois.

Le Bill qui sépare le premier rang des concessions du fief Gatineau de la paroisse d'Yamachiche &c. a été lu pour la seconde fois et référé à la considération d'un comité spécial de cinq Membres.

La Chambre s'est alors formée en comité, pour reprendre la considération des Loix, Coutumes et usages touchant la tenure des terres de cette Province.

Hier au matin est mort subitement, dans sa maison dans la Rue St. Louis, L'Honorable JEAN COLLINS, Ecuier, Député Arpenteur Général, et Membre du Conseil Législatif de la Majesté, pour la Province du Bas Canada.

ETIENNE RASTOULLE Forgeron du Fauxbourg

St. Joseph de Montréal ayant acquis de Joseph St. Onge et de Marie Joseph Jahan sa femme, par contrat passé devant Maître JEAN BAPTISTE DESEVE Notaire, un lopin de terre situé au sus-dit faux-bourg, d'environ un arpent de front sur toute la profondeur, à prendre du chemin du Roi à gagner la petite Rivière, ayant pour voisin le nommé Vadboncoeur et la Veuve Croisy, donne avis au public qu'il fera son dernier paiement de son acquisition le dix Mai prochain; en conséquence ceux qui pourroient avoir quelques prétentions sur le dit lopin de terre et sur la maison et bâtiment dessus construits soit par hypothèque ou autrement sont requis de faire leur opposition chez le dit Mr. J. Bte. Desève à Montréal Rue Notre Dame N° 27, avant le dit jour, passé lequel tems l'acquéreur vuidra ses mains et se prévaut du présent avertissement.

Montréal, le 9 Avril, 1795.

ALL Persons who may be indebted to the Succession of the late Jean Baptiste Sibenberger dit St. Jean, formerly Master Barber at Montreal, are desired to make immediate payment to Jean Baptiste Gruet dit Laffeur, or to Mr. L. Chaboillez, Notary; and those who may have demands upon said Succession are desired to present their accounts duly authenticated, to the said Jean Baptiste Gruet dit Laffeur, Curator, or to the said Mr. Chaboillez, Notary; otherwise he will avail himself of this Advertisement. — Montreal, April 9, 1795.

NOTICE.

THE MAIL for England, via Halifax, will be closed at the Post-Office on Saturday the 25th instant, at Six o'Clock, P. M. — Quebec, April 16, 1795.

N. B. The Post will begin to go once a fortnight to Halifax, from Saturday the 16th May next; and so every fortnight until the middle of November.

For SALE by IGNACE LA CROIX,

Near the Market-Place, MONTREAL:

RUM,
Red Wine in Pipes and Hhds.
Seal Oil in Hhds.

Wax and Spermaciti Candles,
French Soap, And,
A Quantity of White Salt.

Montreal, April 13, 1795.

DESERTE D,

From the 4th (or the Kings own) Infantry, Quartered at Quebec, on the 14th Day of April, 1795.

JAMES BELL 32 Years of Age five feet seven inches and a quarter high, brown hair, grey eyes (with a slight cast in them) Fresh complexion, by trade a Labourer, born at Barnsley in Yorkshire in Great Britain; went off in a Regimental coat, the skirts being cut off, red waistcoat, drab trowsers and fur cap, whoever will apprehend the said Deserter and lodge him in any of His Majesty's Gaols or Guard Houses in this Province, shall receive twelve Dollars reward on application to the Commanding Officer of the Regiment.

EDUCATION.

BY MESSIEURS TANSWELL and SON, at the Academy in the Bishop's Palace, young Gentlemen may be educated in all the various Sciences and Languages, usually taught in the Public Schools in England; but after such plain and easy Methods, as do not require one quarter of the time commonly employed in them. Punctual attendance will be given from 6 to 8, from 9 to 12 and from 2 to 5. — As Mr. Tanswell's constant attendance at the Academy, will put it out of his power to give many private Lessons, he hopes the following plan, which will be found much more effectual, will meet with approbation. He proposes to commence the first of May, Public Lectures on the French Language from 12 to 2, so as to comprehend the whole Theory and Practice in 24 Lectures. After which he will comprehend in the same number of Lectures, the whole Science of Geography, Terrestrial Globe, Newtonian System &c. &c.

A very handsome pleasant separate Apartment is fitted up in which young Ladies may receive such an Education, as they have yet had no opportunity of receiving in the Schools of this Country, and which very few acquire in any other.

Mr. Tanswell Junr. will dedicate two hours every Evening, for those who cannot attend in the Day. He will also take a few more Boarders on very reasonable Terms.

THE public is hereby advertised that a Court of General Quarter Sessions of the Peace for the District of Quebec, will be held at the Court house in this City, on Tuesday the 21st day of April instant at Eleven o'clock in the Forenoon, whereof all Justices of the Peace for the said District, Constables and others whom it may concern, are required to take notice and give their attendance accordingly.

Quebec, 9th April, 1795.

JA: SHEPHERD, SHERIFF.

A LOUER PRESENTEMENT.

Pour une ou plusieurs années les biens ci-après désignés appartenant à la Succession de feu Mr. GABRIEL COTTE, Ecuyer.



UNE belle et grande Maison en pierres avec deux pavillons consistant en huit appartemens de plein pied, d'excellentes caves et un vaste grenier, y compris tout le terrain et bâtimens en dépendant, hangar, grange, étable, puits, poulailier, pigeonnier, laiterie, glacière et remise, environ seize arpens de Terre en prairie sur la devanture, un Verger considérable sur le derrière complanté d'arbres fruitiers avec un potager, le tout situé agréablement au Faubourg St. Laurent sous le nom de Près-de-Ville.

Plus un autre Verger complanté de bons arbres fruitiers de différentes qualités avec un Jardin potager d'environ 186 pieds de front sur 120 pieds de profondeur avec une Maison en bois sur solage de pierres, un hangar, une étable, un excellent puits, et un bon caveau situé au dit Faubourg St. Laurent et joignant au Sud-Ouest la maison et emplacement ci-dessus.

En outre un verger au Sud-Ouest de la première maison et emplacement ci-dessus de trois arpens de front sur cent vingt pieds de profondeur aussi complanté de différents arbres fruitiers de toutes espèces, avec une maison sur solage de pierres, avec de bonnes caves, un puits, un hangar et une écurie.

De plus par derrière deux lopins de terre en prairies d'environ huit arpens en superficie, sur le milieu desquels coule un ruisseau et est bâtie une grange neuve pour le foin, le tout clos en pieux de cèdre et en vaucler.

Aussi une terre à la côte des neiges de trois arpens de front sur vingt un arpens de profondeur, en terre labourable et prairie, avec une élégante maison en pierres de 36 pieds quarré, en très bon état et nouvellement peinte, avec de bonnes caves, un four, un poulailier, une grange de 40 pieds, une étable de 20 pieds, un verger et un jardin potager clos en planches et un ruisseau d'eau vive qui ne tarit point.

Pour plus amples informations et les conditions il faut s'adresser aux Soussignés dûment autorisés à passer des baux à loyer. Mce. BLONDEAU.

JOS. PERINAULT.

N. B. Il y a pareillement à vendre par les mêmes à bonne composition un assortiment de marchandises propres pour la traite avec les Sauvages, ainsi que d'excellents Canots avec leurs agrès et une quantité de provisions pour ce commerce. — Montreal, 30 Mars, 1795.

TOUTES Personnes qui pourroient devoir à la Succession de feu Jean Baptiste Sibenberger dit St. Jean vivant maître Perruquier à Montréal sont priées de payer incessamment à Jean Baptiste Gruet dit Laffeur ou à Mr. Ls. Chaboillez Notaire; et ceux à qui il pourroit être dû de présenter leurs comptes ou prétentions en bonne et due forme au dit Jean Bte. Gruet dit Laffeur Curateur à l'enfant absent ou au dit Mr. Chaboillez Not. faute de quoi il se prévendra du présent avertissement. — Montreal, 9 Avril, 1795.

AVIS AU PUBLIC.

LA MALE pour l'Angleterre sera close au Bureau de la Poste Samedi le vingt-cinquième du courant à 6 heures P. M. — Quebec, 16 Avril, 1795.

N. B. La Poste commencera à aller à Halifax une fois tous les quinze jours, depuis Samedi le 16 Mai prochain; et continuera ainsi jusqu'au milieu de Novembre.

A VENDRE PAR IGNACE LA CROIX

Près du Marché à MONTREAL.

DURUM,
Du Vin rouge en pipes et barriques,
Huile de Loup marins en barriques,

Chandelles de cire et de blanc de bœuf.
Savon de France et
Une quantité de sel blanc.

Montreal, 13 Avril, 1795.

DESERTE.

Du 4e. Régiment d'Infanterie (ou Régiment du Roi) en garnison à Québec, le 14e. jour d'Avril, 1795.

JAMES BELL âgé de 32 ans, 5 pieds 7 1/2 pouces de haut, a les cheveux bruns, les yeux gris, louche un peu, à le teint cireux, journalier de métier, il est né à Barnsley en Yorkshire, dans la grande Bretagne — Il est parti avec son habit militaire, en ayant coupé les parlements, une veste rouge, des pantalons de drap et un casque: quiconque arrêtera le dit déserteur et le conduira dans aucune des prisons ou corps de garde de Sa Majesté, dans cette Province, recevra douze piastres de récompense, en s'adressant à l'Officier Commandant du Régiment.

Québec, 16 Avril, 1795.

EDUCATION.

MESSIEURS TANSWELL et FILS enseignent à l'Académie à l'Evêché, toutes les différentes Sciences et Langues, qu'on a coutume d'enseigner dans les Académies en Angleterre; mais d'une manière si claire et si aisée qui ne demande pas le quart du tems, qu'on y employe communément. L'Ecole se fera avec l'assiduité la plus exakte, depuis 6 heures du matin jusqu'à 8, depuis 9 jusqu'à midi et depuis 2 heures jusqu'à 5. — Il y a une chambre à part, très agréable et arrangée exprès pour les jeunes Demoiselles; où elles pourront recevoir dans très peu de tems une Education, jusqu'à présent inconnue dans les Ecoles de ce pays, et qui ne s'acquiert pas communément dans bien d'autres pays.

Mons. Tanswell fils donnera Leçon deux heures tous les soirs à l'Académie, ou chez lui, à ceux qui ne pourront pas s'y trouver dans la journée. Il prendra encore un petit nombre de pensionnaires à un prix très raisonnable.

Québec, 16 Avril, 1795.

A VENDRE, la belle et commode Maison à deux étages, N° 13 sur la place du marché de la Basse Ville, il faut s'adresser pour l'achat aux Demoiselles Nicolette à Charlesbourg, à qui elle appartient. — Québec, 14 Avril, 1795.

LOUIS HOUDE habitant de la Rivière du Loup, informe le public qu'il a acquis de Jean Baptiste Pichet et son épouse, et aussi de Joseph Pichet et son épouse, par contrats passés devant Me. A. Gagnon Notaire, le 27 Mars dernier, savoir: — Des premiers, une portion de terre située à Beaufort, Seigneurie des Dames Religieuses Urselines des Trois-Rivières, d'un arpent et demie de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir au dessous du chemin de ceinture actuellement regnant, à aller aboutir à quarante neuf arpents et un quart; joignant au Nord-Ouest à la terre de Jean Baptiste Héroux et au Sud-Ouest à celle de François Pichet; Et des derniers, tout le terrain qui se trouve au bout de la terre du dit Joseph Pichet, située dans le fief St. Jean, sus-dite Seigneurie, de forme irrégulière continuant la ligne Sud-Ouest pour se rendre directement au cordon des terres des gens du petit bois, courant Sud le long du dit cordon et de même Nord le long du cordon des terres des gens de Beaufort jusqu'au bout de la terre de Mr. St. Martin ou son représentant. Ceux qui ont quelques prétentions sur les dites portions de terre soit par hypothèque ou autrement sont priés de les faire connaitre au dit Louis Houde ou au dit Me. Gagnon, avant trois mois, faute de quoi il se prévendra du présent avertissement. — Rivière du Loup, le 10 Avril, 1795.

AVIS est donné par le présent qu'il sera fait un dividende de l'Argent entre mes mains provenant de la vente des biens et effets de défunt John Clunes. Mercredi le sixième jour de Mai prochain. Ceux qui ont des prétentions sur la dite masse sont en conséquence requis de les envoyer dûment authentiqués avant cette période. **JOHN GRAY.**

Montreal, 6 Avril, 1795.

Curateur.

Wants a Place as A WET NURSE,

A WOMAN belonging to the 4th or King's own Regiment, who can be well recommended. — Enquire of Mrs. BACON, Lower Town Coffee-House — Quebec, April 13, 1795.

LE public est par le présent averti qu'il se tiendra une Cour de séance générale de quartier de la Paix pour le District de Québec, dans la Chambre d'Audience en cette Ville Mardi le 21me jour d'Avril courant à onze heures de matinée, à quoi tous Juges de Paix pour le dit District, Connétables et autres que ceci concerne sont requis de faire attention et s'y trouver en conséquence.

Québec, 9 Avril, 1795.

JA. SHEPHERD, SHERIFF.